

Produit de sous-plancher LEVELROCK^{MD}



RH commercial RH commercial vert

Produit de sous-plancher coulé commercial pour systèmes de chauffage par rayonnement

- Application et prise rapides permettant une circulation légère en quelques heures seulement
- Satisfait aux normes de l'industrie du vinyle
- Procure une surface lisse résistant à la fissuration
- Aide à maximiser l'insonorisation entre les étages et les unités d'habitation
- Le produit de sous-plancher LEVELROCK RH commercial vert peut permettre d'obtenir des crédits LEED^{MD}
- Installé par des installateurs de produits LEVELROCK de CGC

Description

Les produits de sous-plancher LEVELROCK^{MD} RH commercial et LEVELROCK^{MD} RH commercial vert sont des produits de sous-plancher de ciment d'application rapide formulés spécialement par USG^{MD} pour les installations de chauffage par rayonnement par câbles chauffants ou à l'eau chaude dans les constructions intérieures résidentielles et commerciales. Ils sont conçus de manière à assurer une résistance à la compression de 3 500 à 4 500 lb/po² à une épaisseur minimale de 19,1 mm (3/4 po) et maximale de 76,2 mm (3 po). La résistance élevée à la compression et la dureté de la surface des produits de sous-plancher LEVELROCK RH commercial et RH commercial vert assurent la résistance à long terme à l'activité typique caractérisant la construction commerciale. Ces produits de sous-plancher acceptent pratiquement tous les types de revêtements de sol, y compris les planchers résilients, les carreaux de céramique, la moquette et le bois dur.

Le retrait nul des produits de sous-plancher LEVELROCK RH commercial et RH commercial vert bloque les tubes de chauffage à eau chaude et les câbles électriques bien en place, éliminant les bruits et le frottement des tubes, alors que leur formulation spéciale est conçue pour résister aux plages de températures de fonctionnement élevées associées aux planchers à chauffage par rayonnement. En plus de bloquer les tubes et les câbles électriques en place, le contact direct des produits de sous-plancher LEVELROCK RH commercial et RH commercial vert permet un transfert efficace de la chaleur dans le sous-plancher grâce à l'élimination de tout vide d'air qui pourrait faire fonction d'isolant et réduire l'efficacité du transfert de la chaleur.

Le produit de sous-plancher LEVELROCK RH commercial vert est fabriqué à partir de gypse synthétique, un sous-produit de la désulfuration des gaz de combustion qui est un procédé utilisé pour nettoyer les gaz de combustion émis par les centrales électriques alimentées en combustibles fossiles. Ce procédé limite grandement les émissions d'anhydride sulfureux, ce qui contribue à protéger l'environnement en réduisant les pluies acides nocives. L'utilisation du gypse synthétique permet en outre d'éliminer l'enfouissement de cette matière en tant que déchet solide. De plus, la forte teneur en matières recyclées du produit de sous-plancher LEVELROCK RH commercial vert peut permettre d'obtenir les crédits 4.1, 4.2, 5.1 et 5.2 du programme LEED.

Les produits de sous-plancher de ciment coulé de USG sont mélangés avec du sable et de l'eau sur le chantier pour produire une pâte légère. Le produit est généralement coulé sur les tubes de chauffage à eau chaude du système de chauffage par rayonnement à une épaisseur totale de 38 mm (1 1/2 po) de façon à les recouvrir. L'enrobage des systèmes de chauffage par rayonnement nécessite généralement moins de matériau. L'épaisseur minimale des produits de sous-plancher LEVELROCK RH commercial ou RH commercial vert doit être de 19,1 mm (3/4 po) au-dessus des câbles. L'épaisseur totale typique de la plupart des systèmes de chauffage électrique (notamment avec les produits de sous-plancher LEVELROCK RH commercial et RH commercial vert) peut être de 25,4 mm (1 po).

Un sous-plancher d'une épaisseur de 38 mm (1 1/2 po) pèse environ 15 lb/pi² et présente une densité sèche approximative comprise entre 118 et 124 lb/pi³.

Restrictions

1. Ne pas utiliser à l'extérieur.
2. Ne pas utiliser en tant que produit de finition permanent.
3. Ne pas installer ce produit dans des endroits où il existe un risque d'exposition continue à l'humidité (p. ex. balcons extérieurs ou salles de douches commerciales ou institutionnelles).
4. Ne pas installer ce produit dans des applications au-dessous du niveau du sol.
5. Ne pas utiliser avec des systèmes de chauffage par rayonnement dont la température de fonctionnement est supérieure à 60 °C (140 °F) durant des périodes prolongées.

6. Installer uniquement ce produit sur du contreplaqué à assemblage à rainure et languette ou des panneaux OSB, ou sur un sous-plancher de bois à bord droit sans utiliser de renfort.
7. Le design de la structure doit être tel que la flexion de charge dynamique ou statique ne dépasse pas L/360. Certains revêtements de sol, notamment le marbre, le calcaire, le travertin et le bois, peuvent avoir des limites de flexion plus contraignantes. Consulter le fabricant de revêtement de sol approprié pour plus de renseignements.

Installation

Durant toute l'installation, l'immeuble doit être fermé et on doit maintenir une température minimale de 10 °C (50 °F) jusqu'à ce que l'équipement permanent de chauffage soit en fonction. On doit assurer une ventilation adéquate pour assurer le séchage uniforme du produit de sous-plancher installé; le séchage d'un plancher de 38 mm (1 1/2 po) nécessite généralement entre 14 et 17 jours. S'assurer que tous les tuyaux de chauffage à eau chaude et tous les mats de chauffage par rayonnement sont solidement fixés au sous-plancher. Afin d'assurer une liaison optimale entre le produit de sous-plancher coulé et le sous-plancher, il est nécessaire d'appliquer un apprêt de sous-plancher LEVELROCK.

On doit laisser durcir suffisamment les sous-planchers de béton servant de substrat au système de sous-plancher de ciment (généralement un minimum de 28 jours) avant l'installation du produit de sous-plancher. Pour les applications au niveau du sol sur des sous-planchers de béton, mesurer le taux d'émission de vapeur d'eau (MVER) selon la norme F1869 de l'ASTM. Le taux d'émission de vapeur d'eau doit être inférieur à 3 lb/1 000 pi²/24 h. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec CGC. Les sous-planchers de béton doivent être apprêtés convenablement à l'aide de l'apprêt pour sous-plancher de béton LEVELROCK conformément aux directives de USG. Se reporter à la publication *LEVELROCK Floor Underlayment Finished Floor Installation Guidelines* (Directives d'installation du plancher fini sur le produit de sous-plancher LEVELROCK) (FIN-0128) pour obtenir les directives relatives à la pose du revêtement de sol.

Données sur le produit

Résistance à la compression approximative (produit mélangé) selon la norme C472 de l'ASTM (modifiée) : 3 500 à 4 500 lb/po²*

Densité sèche approximative (produit mélangé) : 118 à 124 lb/pi³

Remarque * Les valeurs de résistance à la compression mentionnées dans le présent document ont été obtenues dans des conditions contrôlées en laboratoire. Les conditions réelles sur le chantier peuvent différer en raison des conditions ambiantes, des variations régionales dans la composition du sable, d'un dosage irrégulier de l'eau, du sable et du produit de sous-plancher LEVELROCK sur le chantier ainsi qu'en raison des différences dans l'équipement de malaxage ou de pompage.

UL Designs

G230, G516, G562, J917, J919, J920, J924, J927, J931, J957, J966, J991, J994, K906, L206, L501, L502, L505, L506, L508, L511, L512, L513, L514, L515, L516, L518, L521, L523, L524, L525, L526, L527, L528, L529, L530, L532, L534, L535, L536, L537, L538, L539, L541, L542, L543, L547, L548, L549, L550, L551, L552, L553, L555, L556, L557, L559, L560, L562, L563, L565, L568, L569, L570, L571, L573, L574, L577 et L588.

D'autres assemblages UL peuvent être disponibles. Communiquer avec un représentant de CGC pour de plus amples renseignements.

Conformité

HUD-1314; ancien rapport n° ER-5885 du service d'évaluation de l'ICC*

Remarque * ESR en attente.

Renseignements sur le produit

Consulter le site levelrock.com pour les renseignements à jour sur le produit.

Avvertissement!

Lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce matériau durcit puis devient très chaud – parfois rapidement. NE PAS essayer de faire un moule sur une partie du corps avec ce produit. Si on ne respecte pas ces instructions, il y a risque de brûlures graves pouvant entraîner l'ablation chirurgicale du tissu affecté ou l'amputation. Le ciment portland est très alcalin. Le contact direct avec le matériau peut être corrosif et causer des blessures ou des brûlures chimiques graves aux yeux et à la peau humide ou

moite. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se protéger les yeux, porter des gants protecteurs résistants aux alcalis, une chemise à manches longues et un pantalon long afin d'éviter le contact direct avec la peau. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et soigneusement à l'eau pendant 30 minutes et consulter un médecin. L'inhalation des poussières peut être corrosive ou causer des brûlures chimiques ou de l'irritation au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Éviter de respirer la poussière. Utiliser dans une aire bien ventilée ou fournir suffisamment de ventilation dans le local. En présence de poussière, porter un masque protecteur contre la

poussière homologuée NIOSH/MSHA. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après usage. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, appeler un médecin. Renseignements sur la sécurité des produits : 1-800-507-8899 ou cgcinc.com

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Teneur en COV : Zéro g/L

Marques de commerce

Le logo CGC est une marque de commerce de CGC Inc. CGC Inc. est un usager inscrit des marques: LEVELROCK, USG et USG en lettres stylisées. LEED est une marque déposée du U.S. Green Building Council.

Avis

Nous ne sommes pas responsables des dommages accidentels ou indirects, résultant des circonstances, ni des frais issus, directement ou indirectement, de la mauvaise utilisation des marchandises non conforme aux instructions et aux devis courants imprimés du vendeur. Notre responsabilité se limite

strictement au remplacement des marchandises défectueuses. Toute réclamation à ce sujet sera réputée caduque à moins d'être faite par écrit dans les trente jours de la date où elle aurait raisonnablement dû être découverte.

La sécurité d'abord!

Appliquer les pratiques courantes d'hygiène industrielle et de sécurité lors de l'installation. Porter l'équipement de protection personnel approprié. Lire la fiche signalétique et la documentation avant l'établissement du devis et l'installation.